

La Ville d'Angoulême recrute

Un(e) Directeur(trice) de la Communication

(Cadre d'emploi des Attachés – Cat. A)

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, le(la) Directeur(trice) de la Communication propose et met en œuvre une stratégie globale de communication et en supervise la coordination et l'évaluation. Il(elle) nourrit l'expression de la citoyenneté et de la participation au débat démocratique, assure la pédagogie des décisions et des politiques publiques et contribue à donner du sens à la vie publique avec une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de la ville.

Ses missions sont les suivantes :

1. Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication :

- Identifier les enjeux et les besoins de communication au sein de la collectivité
- Analyser l'incidence des évolutions (politique, juridique, technologique) sur la communication de la collectivité
- Analyser l'image de la collectivité auprès des publics
- Cibler les messages en fonctions des supports de communication et des publics
- Suivre les tendances d'évolution et les expériences innovantes en matière de communication
- Élaborer et développer une stratégie de communication afin d'accompagner les choix de l'exécutif de la collectivité
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la communication interne

2. Organiser, coordonner et diffuser des informations relatives aux politiques publiques

- Valoriser et coordonner les informations actualisées relatives à la vie de la collectivité, afin de les diffuser en interne et en externe sur différents supports
- Concevoir la stratégie de communication adaptée au développement d'un projet, d'un événement ou d'un équipement
- Concevoir et mettre en œuvre la ligne éditoriale des publications et supports (presse, web,...)
- Organiser et animer des conférences de rédaction
- Concevoir et organiser des événements

3. Coordonner les démarches participatives et de la démocratie de proximité

- Impulser et piloter des dispositifs d'observation sociale
- Mettre en cohérence les différentes démarches participatives et de concertation sur le territoire
- Organiser des débats

4. Gérer la communication de crise

- Participer à la gestion de crise
- Organiser et gérer la communication en situation d'urgence
- Rédiger des communiqués et des discours

Relations fonctionnelles (internes / externes) :

Collaboration et échanges avec l'exécutif, la Direction Générale des services, et les Directeurs

Relations avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux de la collectivité

Profil recherché :

Formation supérieure et idéalement expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine

Compétences requises :

Outils des technologies de l'information, de la communication et du multimédia

Modes de fonctionnement des médias

Univers professionnel de la presse et des médias

Règles générales du droit appliquées à la communication, à l'accès aux documents administratifs, à la communication électorale et aux libertés individuelles

Outils et techniques du marketing territorial

Environnement professionnel de la communication

Éthique et déontologie des relations avec la presse

Cadres réglementaire et législatif de la démocratie de proximité

Techniques de communication et de négociation

Principes et méthodes de la communication de crise

Dispositifs et outils d'écoute sociale

Méthodes et outils de l'analyse stratégique

Langues étrangères

Conditions d'exercice du poste :

Sujétions particulières :

- Horaires irréguliers
- Rythme de travail souple

Moyens matériels :

- PC portable et station fixe, smartphone, véhicule de pool de l'hôtel de ville

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26/01/1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Il est à rappeler toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature composé de votre lettre de motivation,
votre CV, copie de vos diplômes*

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas étudié

*Date limite de dépôt des candidatures: **10 octobre 2018***

M. le Maire de la Ville d'Angoulême Direction des Ressources Humaines, 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 42216 16022 ANGOULEME CEDEX
drh.ville@mairie-angouleme.fr